



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE D'HÉNIN-BEAUMONT

Michel Polnareff

INSCRIPTION pour l'année 2024/2025

| | |
|------------------------------------|--|
| Nom et prénom de l'enfant | |
| Mail du/de la responsable légal(e) | |
| Téléphone | |

EVEIL MUSICAL

Pour les enfants en Grande Section de maternelle ou en CP

Durée du cours : 45mn

Cours suivi ou précédé d'ateliers de découverte des instruments d'une durée de 30mn

Niveau scolaire à la rentrée de septembre 2024 : _____

Nom de l'Ecole Maternelle ou de l'Ecole Élémentaire : _____

Entourer le choix :

cours mercredi matin

cours mercredi après-midi

cours samedi matin

Date :

SIGNATURE de la /du Responsable Légal(e)

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail sous un délai d'un mois à la date de réception de votre demande de pré-inscription.

L'inscription sera définitive à la réception du règlement des droits d'inscription, non remboursables.

Les tarifs sont affichés dans les locaux de l'Ecole Municipale de Musique et disponibles sur le site internet de la Ville : www.mairie-heninbeaumont.fr

DROITS d'INSCRIPTION pour l'année 2024/2025

Joindre votre chèque à la fiche d'inscription

Héninois : 20.00€

| | |
|--|----------|
| Personne non imposables et leurs enfants jusqu'à l'âge de 15 ans inclus* | Gratuité |
| Personne en situation de handicap* | Gratuité |

*sur présentation d'un justificatif en cours de validité

Autres villes : 20.00€

Le tarif héninois s'applique pour :

- les enfants des agents ou les agents travaillant sur le territoire communal*
- les enfants des enseignants et les enseignants des écoles, collèges et lycées du territoire communal*